Operae Partners

Better Faster Together

Communication sur le progrès

2015

THE GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

SOMMAIRE

Communication sur le progrès 2015

Page 3

Renouvellement de l'engagement d'Operae Partners au Pacte Mondial des Nations Unies

Page 4

Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Page 5

Rappel des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Page 6

Droit de l'homme : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Pages 7 - 8

Normes internationales du travail : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Pages 9 - 11

Environnement : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Renouvellement de l'engagement d'Operae Partners au Pacte Mondial des Nations Unies

Operae Partners
Better Faster Together

The Global Compact Office
United Nations
Room S-1881
New York, N.Y. 10017
USA

Le 30 avril 2015

Objet : Communication sur le progrès 2015

Madame, Monsieur,

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies il y a plus d'un an maintenant, Operae Partners s'est engagé à intégrer et à respecter les grands principes fondamentaux du Global Compact. Notre stratégie d'entreprise nous a permis d'appliquer ces principes depuis toutes ces années et nous nous engageons à les diffuser sur le long terme.

Cette année, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives afin de nous imprégner des valeurs transmises par le Global Compact des Nations Unies, et vous invitons à partager les principales actions menées au cours de l'année écoulée, au travers de notre « Communication sur le progrès 2015 ».

Au nom de l'ensemble des collaborateurs d'Operae Partners, je suis heureuse de renouveler notre engagement et vous assure de notre soutien aux dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme et du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Pia IGNACE
CEO

www.operaepartners.com

OPERAE PARTNERS
Siège Social
22B, allée des Hêtres 93340 Le Raincy
Tél. : +33(0) 9 54 32 14 45 / +33(0) 1 70 24 09 81
SARL au capital de 150 000 euros
immatriculée au RCS Bobigny
sous le n°498 631 050 00016

Etablissement
2, rue Saint-Just 93130 Noisy le Sec
Tél. : +33(0) 9 54 32 14 45 / +33(0) 1 70 24 09 81
SARL au capital de 150 000 euros
immatriculée au RCS Bobigny
sous le n°498 631 050 00032

Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Entreprise adhérente depuis le 4 mars 2014, Operae Partners confirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial, relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'initiative des Nations-Unies correspond pleinement à la culture d'entreprise d'Operae Partners et aux valeurs soutenues par son équipe dirigeante et l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le cadre de sa première communication sur le progrès, Operae Partners présente les actions réalisées au cours de cette année.

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Rappel des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Droit de l'homme

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Principe 1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 :

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Operae Partners contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

Plus volontairement, Operae Partners a tenu à affirmer ses convictions en relayant les principes du Pacte Mondial sur son site internet : www.operaepartners.com

Bien qu'étant une PME, Operae Partners est fière de son implication dans des associations caritatives qui aident des personnes en situation de fragilité. L'entreprise est également toujours soucieuse de prendre en compte les demandes de ses collaborateurs suggérant des soutiens auprès d'associations.

Depuis janvier 2014, Operae Partners soutient avec Vision du Monde un projet d'exploitation avicole à Diokoul au Sénégal.

Operae Partners soutient Vision du Monde en finançant un projet d'exploitation avicole, débuté en Janvier 2014. L'exploitation comprend l'élevage de poules, la mise en place d'une pépinière d'arbre forestier et d'agrumes ainsi qu'une activité potagère. Elle sera tenue par une centaine de femmes de la communauté de Diokoul au Sénégal.

Le projet permet aux femmes de produire à la fois des denrées alimentaires pour la consommation de leur foyer, mais aussi de vendre les surplus afin de générer des revenus supplémentaires. Ces revenus leur permettent de payer les frais de scolarité ou les soins médicaux des enfants.

Plus généralement, cette nouvelle exploitation avicole améliore considérablement les conditions de vie des populations de Diokoul. Elle permet de lutter contre la dégradation des ressources naturelles, l'exode rural et la pauvreté.

http://www.visiondumonde.fr/entreprise/partenariat-operae-partners

Normes internationales du travail

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Principe 3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Operae Partners s'engage à respecter la réglementation sociale (droit du travail, conventions collectives, loi et textes réglementaires) qui lui est applicable sur le lieu de ses activités, et ce en conformité des conventions émises par l'Organisation Internationale du Travail. Cet engagement concerne en particulier l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la non-discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.

A l'égard de ses salariés, le personnel d'Operae Partners est constitué sans discrimination, notamment de race, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'ascendance nationale, d'origine sociale. Operae Partners entend fournir à ses collaborateurs les moyens et les conditions de travail favorables à leur épanouissement professionnel.

Operae Partners est attaché au dialogue social et le conduit avec sincérité et loyauté. Il constitue un gage de confiance dans la relation entretenue entre Operae Partners et ses collaborateurs.

Operae Partners respecte la vie privée de ses collaborateurs, et observe la neutralité à l'égard des opinions politiques, des croyances philosophiques ou religieuses.

Operae Partners s'engage à appliquer les bonnes pratiques sociales décrites dans chaque lieu où s'exerce son activité et à tout mettre en œuvre pour le faire appliquer par ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Operae Partners met en place un certain nombre d'actions visant à accompagner l'évolution de carrière des coachs dans un objectif d'épanouissement personnel, et de performance individuelle et collective :

- Formation et développement personnel qui permet aux coachs d'acquérir de nouvelles compétences et satisfaire leur besoin d'ouverture intellectuelle ;
- Prise en considération des choix de chacun en termes de mission par la mise en place d'un transfert du savoir-faire au sein d'Operae Partners ;
- Organisation de réunions hebdomadaires permettant aux coachs d'être en phase avec les projets et avec l'équipe.

Normes internationales du travail

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Operae Partners est une société qui cultive un véritable savoir-vivre et s'attache à la qualité de ses relations internes comme avec ses partenaires et ses clients.

Développer un climat de confiance, harmonieux, notamment prendre soin de l'environnement dans lequel il prend physiquement place, dans nos locaux, chez nos clients, dans nos déplacements.

Chez Operae Partners, nous avons compris que la qualité des prestations rendues à nos clients est une conséquence directe de la qualité des conditions de travail de nos coachs. Nos coachs disposent de locaux agréables, de bureaux de grande taille bien éclairés, d'un espace cuisine et d'une terrasse permettant de partager déjeuners et échanges conviviaux.

Enfin, nous réalisons des réunions hebdomadaires de partage entre les coachs, ainsi que deux séminaires annuels durant lesquels nous faisons un point sur les compétences d'Operae Partners.

Séminaire Operae Partners

Environnement

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Principe 7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 :

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

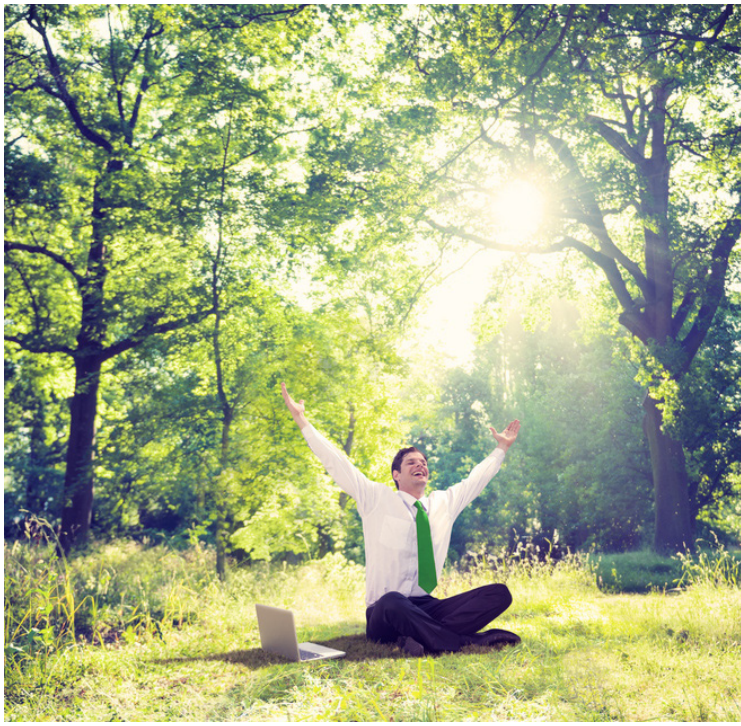

Imprimante : Operae Partners s'est équipé d'une imprimante couleur Lexmark CS510 permettant «d'économiser les ressources et sauver la planète» ; une unité de fusion à préchauffage instantané et l'impression rectoverso intégrée ainsi que les modes Eco, Hibernation et Silence réduisent le bruit tout en économisant le papier et l'énergie).

Recyclage des toners usagés : Operae Partners possède également une imprimante Lexmark dont les cartouches d'encre usagées sont envoyées au recyclage directement chez Lexmark. En effet, cette marque a mis en œuvre le programme de collecte et de recyclage des cartouches pour encourager ses clients à lui retourner les cartouches Lexmark vides pour recyclage. Le but du programme est de récupérer, réutiliser ou recycler les cartouches Lexmark vides afin de diminuer les déchets et les ressources consommées.

Recyclage des imprimantes et des ordinateurs : Le recyclage du matériel informatique est confié à la société Recyclage Ecocitoyen qui est un collectif national d'Etablissements Adaptés aux Travailleurs Handicapés spécialisé dans le Recyclage Responsable et Solidaire des Déchets Professionnels. Notre mission est de favoriser la réutilisation des matières et matériels dans le champ de la solidarité.

Recyclage des capsules de café Nespresso : Lors du passage du livreur Nespresso, nous lui remettons systématiquement nos capsules usagées afin qu'elles soient recyclées puisque cette enseigne a un programme de recyclage. En effet, une fois collectées, les capsules sont acheminées dans un centre de valorisation pour séparer l'aluminium du marc de café. L'aluminium étant recyclable à l'infini, il redevient aluminium en étant revendu à des fondeurs spécialisés. Le marc de café est valorisé en compost. Les deux matières redeviennent des ressources à part entière.

Recyclage des piles usagées : Nous avons mis en place une boite de collecte présente dans les locaux d'Operae Partners en libre accès afin de permettre à tout employé de la société d'y déposer ses piles usagées. Via une campagne interne de sensibilisation, Operae Partners a attiré l'attention de ses employés sur l'utilité de recycler ces éléments. Une fois collectées, les piles sont amenées au magasin Simply Market qui a lui même pris un engagement responsable en proposant à ses clients de recycler leurs piles.

Environnement

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Sensibilisation des clients aux impacts de l'environnement de leurs consommations informatiques

Operae Partners va proposer une nouvelle offre de services à ses clients : le «dé-commissionnement» de leurs serveurs informatiques inutilisés. En effet, dans les grandes entreprises dotées d'un parc informatique important, il est fréquent que des serveurs continuent à fonctionner alors qu'ils n'ont plus d'utilité opérationnelle. Cela engendre - entre autres - des dépenses énergétiques inutiles. Avec cette nouvelle offre de service, Operae Partners va contribuer à la réduction effective des gaspillages énergétiques de ses clients.

Nos fournisseurs

Mise en place de bacs de tri sélectif
Operae Partners a fait le choix de valoriser le papier de bureau en assurant son recyclage et en créant des emplois solidaires. L'entreprise Cèdre Elise, Entreprise Adaptée, homologuée par la direction du Travail, dont le service exploitation est composé à plus de 80% par des travailleurs handicapés se charge de la collecte, du tri et du recyclage.

Imprimerie
Nous avons choisi un imprimeur qui s'est également engagé dans le développement durable. En effet, les produits utilisés proviennent d'industries certifiées par les normes suivantes : PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt), Imprim'Vert ou encore ISO 14001.

Entreprise de nettoyage
Notre entreprise de nettoyage utilise uniquement des produits d'entretien de la marque Ecoreflex qui présente un profil environnemental très favorable (test OCDE 201 et 202) contenant des composants respectueux de l'environnement (critères Eco'Reflex).

Matériels informatiques
Tous nos ordinateurs portables et imprimantes sont des modèles labellisés « Energy Star », ce qui pour des équipements électroniques certifient le haut rendement énergétique permettant ainsi de réduire la consommation électrique et de contribuer à la protection de l'environnement.

Formation des collaborateurs

Un affichage dédié à l'environnement au sein d'Operae Partners a été mis en place pour rappeler à chaque collaborateur ce que nous attendons d'eux en matière d'environnement :

Gestion raisonnée du papier : préférence du support électronique au support papier, impression en recto verso, si possible en quatre pages par feuille recto verso, ré-usage des feuilles imprimées en recto ou utilisation de brouillon, envoi de cartes de vœux majoritairement électronique, favorisation du courrier électronique, etc...

Mise en place de bacs de tri sélectif des matières premières et consommables en fin de vie pour recyclage : papiers, verres, cartouches d'encre, piles, batteries, capsules café.

Sensibilisation des collaborateurs sur les impacts environnementales de l'utilisation massive des gobelets ou assiettes jetables. De la vaisselle ayant été achetée, les collaborateurs devront dorénavant favoriser leur utilisation. La vaisselle jetable sera conservée mais réservée essentiellement aux partenaires de passage sur site pour des questions d'hygiène et de logistique.

Sensibilisation des collaborateurs sur les déplacements et sur l'éco-conduite ainsi que sur les éco-gestes simples concernant l'éclairage.

Ces informations figurent également sur le livret d'accueil distribué aux nouveaux collaborateurs d'Operae Partners.

Affichage dans nos bureaux de Noisy le Sec

Operae Partners
Better Faster Together

Avec 7 milliards d'individus, la pression exercée sur notre planète est chaque jour plus forte. Dans ces conditions, il est essentiel d'avoir une gestion raisonnée des ressources, qu'il s'agisse de l'énergie ou des matières premières. Cette responsabilité s'applique aussi à une entreprise telle qu'Operae Partners et nous souhaitons l'articuler autour d'un certain nombre d'éco gestes impliquant tous les salariés d'Operae Partners.

RECYCLAGE

Les capsules Nespresso : un bac est à votre disposition à côté de la machine pour recycler les capsules. Lors de la venue du livreur Nespresso, si Emmanuelle n'est pas là, merci de bien vouloir penser à lui remettre le sac avec les capsules usagées.
Pour info : Une fois collectées, les capsules sont acheminées dans un centre de valorisation pour séparer l'aluminium du marc de café. L'aluminium étant recyclable à l'infini, il redevient aluminium en étant revendu à des fondeurs spécialisés. Cela permet ainsi à Nespresso de financer à hauteur de 5% le fonctionnement de son réseau de collecte qui vous est dédié. Le marc de café est valorisé en compost. Les deux matières redeviennent des ressources à part entière.

Piles usagées : un bac est à votre disposition sur l'étagère près des toilettes afin que les piles soient recyclées.
Pour info : On le sait, les piles, bien pratiques au quotidien, sont une plaie pour l'environnement. Sur 27 000 tonnes de piles, un tiers seulement est collecté en vu du recyclage. Le marché des piles en France, c'est 600 millions d'unités vendues chaque année représentant 25 000 Tonnes et 0.5 % des déchets ménagers. Le saviez-vous ? Il faut 50 fois plus d'énergie pour fabriquer une pile alcaline que ce qu'elle fournira pendant toute sa durée de vie. Une pile bouton au mercure jetée dans la nature pollue 1 m3 de terre et 1000 m3 d'eau pendant cinquante ans. Environ 2/3 des piles sont encore jetées dans les poubelles ou dans la nature alors que leur récupération est une obligation légale en France depuis 1999.

Les cartouches usagées doivent être déposées sur cette même étagère afin qu'Emmanuelle puisse les faire partir au recyclage.
Pour info : en France, chaque année, plus de 70 millions de cartouches d'impression sont utilisées, plus de 50% de ces cartouches pourraient être remanufacturées/réemployées mais actuellement, moins de 15% le sont. Par exemple, le taux de recyclage de ces déchets est supérieur à 50% aux Etats-Unis, 35% en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Pays-Bas. Donc, 85% finissent tout simplement aux ordures ménagères ! Ce qui signifie enfouissement ! Provoquant un effet nocif sur les sols et les eaux, lorsque l'on sait qu'une cartouche est composée : de plastique peu ou non biodégradable, de résidus d'encre, de solvants, plomb, aluminium et noir de carbone.

IMPRESSIONS

Préférence du support électronique au support papier.

Favoriser les impressions sur la Lexmark CS510 qui est une imprimante écologique.

Préférer les impressions recto-verso, si possible plusieurs pages par feuille.

Privilégier l'impression en noir et blanc.

Imprimer au verso des pages déjà imprimées ou utiliser les feuilles imprimées comme papier brouillon

DEPLACEMENTS / ECO CONDUITE

Je limite les petits trajets urbains motorisés. Je prends les transports en commun quand je peux, ou j'y vais à vélo ou à pied.

J'opte le plus souvent possible pour le covoiturage : aller au travail, partir loin, je ne suis pas seul et je partage les frais.

Je vérifie la pression de mes pneus au moins tous les deux mois. Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus : un sous gonflage de 0,5 bar, c'est 2,4 % de consommation supplémentaire, soit 33 € et 58 kg de CO2 par an.

Je vérifie régulièrement le bon état de mon véhicule. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %.

Je ne charge pas trop ma voiture : 100 kg de plus c'est 5 % de plus de consommation de carburant. Préférer un coffre de toit à une galerie et les enlever après utilisation car, même à vide, ils font consommer de 10 % à 15 % de plus.

J'adopte une conduite souple. Démarrer en douceur et anticiper les ralentissements en utilisant le frein moteur plutôt que la pédale de frein. Une conduite agressive en ville peut augmenter la consommation jusqu'à 40 %, soit 4 € de dépenses inutiles et 7 kg de CO2 pour 100 km.

Je réduis ma vitesse. Réduire de 10 km/h sa vitesse sur autoroute : c'est jusqu'à 5 litres de carburant économisés, soit 7 € et près de 12 kg de CO2 sur 500 km.

ELECTRICITE

S'assurer en quittant une pièce vide que la lumière est éteinte.

Profiter de la lumière naturelle quand cela est possible.

Eteindre les postes informatiques et les imprimantes durant la nuit.

Favoriser l'achat de matériel comprenant un label énergétique.

VAISSELLE

Nous vous encourageons à utiliser la vaisselle lavable plutôt que la vaisselle jetable afin de faire une geste supplémentaire pour l'environnement.

Mieux vaut laver au lave-vaisselle qu'à la main. En effet, contrairement aux idées reçues, utiliser le lave-vaisselle est plus écologique que la vaisselle à la main.